

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 4 février 2022

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 28 janvier 2022
Nombre de droits de votes :	99	
Pour :	99	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL 04022022-AGF-02

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BERGDOLL, BLOIS, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mmes CORNEILLE, D'ARANDA, M. DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, M. GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HOME, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER O., Mme KEMPF, MM. KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, MM. SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORET, MM. WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN, MM. WISS, WOLFF.

Excusés (35) : MM. BERBETT, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CHERAY, COUCHOT, DUMEZ, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. HABY, HECKLEN, HORTER, KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes RABAULT, RAPP, RITZ, ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, STURCHLER, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, VIOLA.

Absents (4) : MM. HIRTH, PULEDDA, SCHOENIG, Mme ZELLER

Ont donné procuration (20) : MM. BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, MM. CHERAY, COUCHOT, FREMIOT, MM. KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RABAULT, RAPP, SORNIN, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TRIMAILLE, VIOLA.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°2 de l'ordre du jour
Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Président expose,

Le présent projet est arrêté à :

▪ en fonctionnement	en dépenses et en recettes	58 048 850 €
▪ en investissement	en dépenses et en recettes	29 159 350 €
Total budgets 2022		87 208 200 €

Le budget du syndicat est composé d'un budget principal et de 3 budgets relatifs à chacune des missions qui incombent à notre Syndicat.

1 - BUDGET GENERAL (M14 TTC) - 16/00

En ce qui concerne le budget principal, il comprend toutes les dépenses et recettes relatives au bon fonctionnement du Syndicat.

Section de fonctionnement

DEPENSES 2022	2 685 000 €
RECETTES 2022	2 685 000 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

- le remboursement de salaires et charges	1 581 500 €
- le remboursement de charges d'assistance à m2A	460 000 €
- toutes les charges relatives aux locaux administratifs dont le syndicat est propriétaire (énergie, fournitures administratives, charges de copropriété, assurances, entretiens des locaux ...)	382 000 €
- les indemnités des élus et charges	191 500 €
- les amortissements	70 000 €

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par :

- le remboursement des budgets des différentes missions	2 678 000 €
- les charges d'administration remboursées par le syndicat locataire qu'est le SIFAM	7 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2022	480 000 €
RECETTES 2022	480 000 €

Les dépenses d'investissement 2022 concernent :

- acquisitions foncières et travaux	428 000 €
- l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de logiciels	23 000 €
- l'acquisition d'un nouveau véhicule	25 000 €
- le remplacement de mobilier	4 000 €

Ces dépenses sont couvertes par :

- la participation financière des budgets annexes pour le financement des places de parking et de l'aménagement des nouveaux locaux	400 000 €
- la dotation aux amortissements	70 000 €
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)	10 000 €

2 - BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS (M14 HT) – 16/03**Section de fonctionnement**

DEPENSES 2022	23 190 000 €
RECETTES 2022	23 190 000 €

Les principales dépenses de fonctionnement concernent pour l'essentiel :

- les charges d'exploitation de l'usine d'incinération et du Centre de Tri ainsi que les filières de traitement extérieures (déchets verts, gravats, bois) et consommation électrique	18 600 600 €
- le virement à la section d'investissement	1 422 300 €
- l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt (8ème échéance sur 12 ans)	841 700 €
- l'amortissement	776 000 €
- les intérêts d'emprunts	380 000 €
- le remboursement du budget général	484 200 €
- les impôts fonciers et taxes	360 000 €
- les charges diverses	325 200 €

Les recettes proviennent essentiellement :

- des participations intercommunales	9 106 580 €
- de la participation du budget assainissement	1 000 000 €
- de la redevance pour le traitement des déchets	3 892 000 €
- de la revente d'énergie	2 878 820 €
- des redevances déchets industriels	3 015 000 €
- de l'incinération des boues de la station d'épuration de Sausheim	2 700 000 €
- de l'étalement du fonds de soutien	487 800 €
- de la reprise de subventions et provisions	79 800 €
- de la vente de marchandises	30 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2022	4 820 000 €
RECETTES 2022	4 820 000 €

Sont prévues cette année les dépenses suivantes :

- le remboursement d'emprunts	1 990 000 €
- le démarrage des travaux pour le changement du Groupe Turbo Alternateur (turbine)	2 000 000 €
- la mise en conformité de l'usine	202 200 €
- le remplacement des pompes à boues	500 000 €
- la reprise de subventions et provisions	79 800 €
- la participation financière à l'aménagement des nouveaux locaux	48 000 €

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

- l'autofinancement	1 422 300 €
- la prime CEE Certificat d'Economie d'Energie	1 530 000 €
- l'opération d'ordre (étalement Indemnité de remboursement anticipé)	841 700 €
- les amortissements et provisions	776 000 €
- la participation du budget assainissement au financement des pompes à boues	250 000 €

3 - BUDGET COLLECTE SELECTIVE DE DECHETS (M14 HT) - 16/04

Section de fonctionnement

DEPENSES 2022	12 037 000 €
RECETTES 2022	12 037 000 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent pour l'essentiel :

- aux règlements des prestataires de service pour l'exploitation des déchetteries et des différents réseaux de collecte du verre, du papier et des bouteilles plastique sur la voie publique	7 413 000 €
- aux remboursements d'autres organismes au titre des transports et vidanges	1 650 000 €
- aux charges de personnel (remboursement budget général, ambassadeurs du tri et gardiens de déchetteries)	1 040 000 €
- à la dotation aux amortissements	600 000 €
- au virement à la section d'Investissement	543 000 €
- aux diverses charges à caractère général	266 800 €
- aux charges du budget général	274 200 €
- aux achats de sacs jaunes, de sacs biodéchets et actions PLP	120 000 €
- aux entretiens et réparations des conteneurs et déchetteries	70 000 €
- au remboursement des intérêts de l'emprunt	60 000 €

Les recettes proviennent principalement :

- de la participation des intercommunalités	6 700 000 €
- de la participation des Eco organismes	3 282 000 €
- de la vente de marchandises	2 000 000 €
- de la reprise de subventions	37 000 €
- de divers produits	18 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2022	2 213 000 €
RECETTES 2022	2 213 000 €

Des dépenses prévues concernent :

- la poursuite de la conteneurisation	1 000 000 €
- l'achat d'un terrain pour la déchetterie de Pfastatt	100 000 €
- l'aménagement de déchetteries	435 000 €
- le remboursement de l'emprunt	235 000 €
- le renouvellement de conteneurs aériens et l'installation de conteneurs enterrés	240 000 €
- la participation financière en investissement du budget général	96 000 €
- l'achat de conteneurs pour autres collectivités	70 000 €
- la reprise de subventions	37 000 €

Des recettes proviennent :

- de la dotation prévisionnelle d'emprunt	1 000 000 €
- des amortissements	600 000 €
- du virement de la section de Fonctionnement	543 000 €
- de remboursement de conteneurs par les communes	70 000 €

4. BUDGET ASSAINISSEMENT (M49TTC) – 16/05**Section d'exploitation**

DEPENSES 2022	20 136 850 €
RECETTES 2022	20 136 850 €

Les dépenses d'exploitation correspondent pour l'essentiel :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- aux charges à caractère général	12 495 150 €	706 000 €
- exploitation des stations d'épuration	6 611 500 €	611 500 €
- traitement des boues	2 750 000 €	
- consommations électriques	782 200 €	30 000 €
- redevance occupation du domaine public	1 000 000 €	
- divers besoins liés à l'exploitation	1 351 450 €	64 500 €
- à l'amortissement	3 010 902 €	729 000 €
- au remboursement du budget général (salaires/charges)	1 600 000 €	
- à la participation au budget Traitement des Résidus Urbain	1 000 000 €	
- au virement à la section d'investissement	562 298 €	383 350 €
- aux intérêts des emprunts	592 000 €	27 000 €
- aux charges diverses	370 500 €	105 000 €
- à la participation financière des pompes à boues du budget Traitement des Résidus Urbains	250 000 €	
- à la participation financière au nouvel achat immobilier	256 000 €	

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- la redevance d'assainissement collectif	13 153 300 €	1 033 300 €
- les primes d'épuration Agence de l'Eau	967 470 €	157 470 €
- la redevance d'occupation des domaines publics	1 000 000 €	
- la vente de biogaz	1 600 000 €	
- les autres redevances et droits	2 832 350 €	447 850 €
- industriels conventionnés	1 050 000 €	
- matières de vidanges	250 000 €	
- PFAC	387 850 €	37 850 €
- Subventions et contribution	760 000 €	410 000 €
- Facturation de travaux	250 000 €	
- divers	134 500 €	
- la reprise de subventions	583 730 €	311 730 €

Section d'investissement

DEPENSES 2022	21 646 350 €
RECETTES 2022	21 646 350 €

Les principales dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- le remboursement des emprunts	2 635 000	165 000 €
- les travaux	18 316 020	653 020 €
- méthanisation	500 000	
- travaux et génie civil dans les stations	3 598 000	
- gestion dynamique des réseaux	4 040 000	
- travaux réaménagement des réseaux	10 178 020	653 020 €
- la reprise de subventions	595 330	323 330 €
- l'acquisition de terrain	100 000	

Ces travaux sont financés de la manière suivante :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- les amortissements et les provisions	3 010 902	729 000 €
- les subventions et dotations	3 871 698	
- la prévision d'emprunts	11 362 852	29 000 €
- la récupération de TVA	2 658 600	
- le virement de la section de Fonctionnement	383 350	383 350 €
- l'autofinancement	178 948	
- les produits divers	180 000	

* Le présent budget primitif intègre les données financières des nouvelles entités qui disposaient d'un budget unique eau et assainissement. Il a donc été appliqué une clé de répartition, calculée en fonction du prorata des tarifs de la facture d'eau de ces entités.

A ces opérations s'ajoutent, en dépenses et en recettes d'investissement, 300 000 € d'écritures d'ordre concernant la récupération de TVA.

Après en avoir débattu, le Comité d'Administration :

- approuve, par nature et par chapitre, le budget primitif 2022, arrêté à :

▪ en fonctionnement	en dépenses et en recettes	58 048 850 €
▪ en investissement	en dépenses et en recettes	29 159 350 €
Total budgets 2022		87 208 200 €
- autorise le Président à effectuer les transferts budgétaires qui peuvent s'avérer nécessaires.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

